



ASV couvre sans problème les propriétaires d'entreprises

Pas de preuves financières, de numéros NIE, d'articles d'incorporation ou d'états financiers.

L'entreprise peut être le propriétaire, le payeur et/ou le bénéficiaire.

Avec une couverture allant jusqu'à **1 000 000 \$**, la plus élevée sur le marché d'assurance sans examen médical.

Les polices seront émises/réglées/commissions payées le jour même ou dans un délai d'UN jour ouvrable - c'est garanti!

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter à l'adresse suivante
ventes@assurancespecialitevie.ca ou **1-844-515-5433**